



ATSEM, CRÈCHES, EHPAD, INGÉNIEURS, PÔLE FUNÉRAIRE, CULTURE...

LA COLÈRE MONTE



LE DOSSIER **P.6-7**
Lutte contre l'extrême droite

MOUVEMENTS SOCIAUX **P.3-5**
ATSEM, crèche, EHPAD...

BOYCOTT DES INSTANCES **P.3**



Le mot du secrétaire

En ce qui concerne les luttes, l'année 2017 a démarré sur les chapeaux de roue avec plusieurs grèves ou préavis de grève des personnels de la ville de Lyon : Dans la culture (cf notre précédent numéro) mais aussi avec les **ingénieurs le 19 janvier**, contre la baisse des ratios d'avancement de grade, ou avec les **ATSEM le 1^{er} février**, jour où devait être examiné au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale, un important rapport sur ces personnels.

Grève encore, du **16 au 20 mars, au pôle funéraire public**. Le **7 mars** était jour de grève et de manifestation de l'ensemble des fonctionnaires, et le **21, journée interprofessionnelle** pour la défense de notre industrie et des services publics.

Le **8 mars**, c'est dans les **crèches** qu'une grève, très suivie, a eu lieu pour les conditions de travail et les rémunérations. Le choix de cette date, journée internationale de lutte pour les **droits des femmes**, était symbolique. Ce n'est pas un hasard si les filières féminisées se sont mobilisées dès ce début d'année, ces filières étant défavorisées sur le plan des rémunérations avec des personnels particulièrement exposés à l'usure professionnelle.

Au comité de dialogue social portant sur le budget, Mr Brumm (adjoint aux finances) a annoncé que 2017 serait pour la Ville de Lyon une année de **moins de contrainte budgétaire**. Cela s'explique en partie par un ralentissement des baisses des dotations de l'état, en lien avec les échéances électorales.

Dans ce contexte, le conseil municipal a fait le choix du désendettement. Au contraire, à la CGT, nous plaidons pour le **soutien aux revendications des salariés**, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et la santé. Nous pensons également que cette période pré-électorale peut être le bon moment pour porter ces revendications au plus haut niveau, celui du maire.

D'autant que nous aurons également à lui réclamer de l'argent pour les **mutuelles** !

Un rendez-vous seul ne suffira certainement pas pour obtenir satisfaction et il faudra peut-être, avant les élections, l'appuyer d'une grosse mobilisation des personnels.

Préparons-nous à agir tous ensemble !

Sommaire

- | | |
|-----|--|
| 2 | L'ÉDITO |
| 3-5 | ÉCHOS DES SERVICES |
| 6-7 | LE DOSSIER |
| 8-9 | ÉCHOS DES SERVICES |
| 10 | ACTUALITÉ NATIONALE
CULTURE MILITANTE |
| 11 | RETRAITÉS |
| 12 | RETOUR EN IMAGES SUR... |

DU COTÉ DU WEB



Visionnez l'actu' avec les vidéos du profil **facebook** de la CGT Ville de Lyon

ÉCRIVEZ-NOUS: latribune@yahoo.com

SITE WEB: <http://www.latribunedesmunicipaux.fr>

Inscrivez vous à la **news letter**.

FACEBOOK: CGT de la ville de lyon



TWITTER: @CGT_VILLE_LYON

Email: syndicat.cgt@mairie-lyon.fr

MENTIONS LEGALES

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon. *Imprimé par nos soins.*

Directeur de publication: Richard Delauzun
C.P.A.P 0519S06896

Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03
Tél: 04 72 10 39 46

L'agenda

COMITÉ TECHNIQUE :

- Le **24 mars**. 14h-17h. Suite au boycott du précédent C.T. l'administration siègera seule pour celui-ci.



RÉUNIONS D'INFORMATIONS DANS LES MUSÉES:

- Le **12 mai**: au MBA, 9h30-11h30
au CHRD, 15h-17h
- Le **19 mai**: aux musées Gadagne, 8h50-11h30
au musée de l'imprimerie, 15h-17h

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉCOLES. Bourse du travail. Salle des congrès:

- Le **18 avril**. Personnel des restaurants et ASEP, 8h30-12h30
- Le **19 avril**. ATSEM, 8h30-12h30

GRÈVE DANS LES CRÈCHES- VILLE DE LYON LE 3 AVRIL

SOIRÉE SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL,

Organisée par la Commission Départementale de l'UGICT-CGT du Rhône. Le **04 Avril 2017**, 18h-21h. À l'Union Départementale, 215 Cours Lafayette, Lyon 6e.

Retour sur la grève du 7 mars

Ce fut une belle journée d'initiatives dans tout le département comme dans toute la France. La manifestation à Lyon (à l'appel de la santé, de l'énergie, des territoriaux, de la ville de Lyon et inspection du travail) a réuni plus de **2500** manifestants. Il s'agit maintenant de faire converger toutes les mobilisations pour réussir la journée interprofessionnelle **du 21 mars**.

Retour sur le "8mars15h40"

Ce jour là, ce ne sont pas moins de :

- **310** actions annoncées sur le site 8mars15h40.fr
- **10 000** actions tweetées sur les réseaux sociaux avec le #8mars15h40
- **80** rassemblements
- **8 000** manifestants à Paris, 1 000 à Toulouse et Marseille, 1 000 à Chartres.
- des milliers d'initiatives diverses : votations, port de brassard, débats...

Le succès de la mobilisation marque un « tournant et un cap » estime la CGT. « Les femmes qui se sont mobilisées, les syndicats d'entreprises qui ont fait de cette question une priorité, qui ont construit des revendications et décrypté les inégalités dans leur secteur, ne s'arrêteront pas en si bon chemin. Le message envoyé au patronat et aux candidats aux **élections** présidentielle est clair. Nous n'accepterons aucun recul ou remise en cause des droits et libertés des femmes. Ce ne sont pas des slogans creux ou de vagues promesses qui permettront de mettre enfin l'égalité à l'ordre du jour mais les **20 exigences précises**, construites par le mouvement unitaire. »

Nous pouvons chacune et chacun **donner des suites** à cette journée, en faisant des questions de l'égalité salariale, de la reconnaissance des métiers à prédominance féminine, des temps partiels imposés, des sujets de négociation. **L'égalité, la mixité, le respect, la dignité**, c'est tous les jours que ça se gagne.

Boycott des instances: Votre parole n'est plus entendue!



Le dialogue social est devenu **impossible** entre les représentants syndicaux et l'administration de la ville de Lyon! L'ensemble des organisations syndicales : CGT, UGICT-CGT, SUD, UNSA/UNICAT, CFDT, CFTC, FO, dénonce un mépris assumé de leurs représentants dans toutes les instances de la Ville ! La **parole des agents**, à travers celle des syndicats, est **dévalorisée, bafouée, voire censurée !**

Les revendications sur les conditions de travail, la défense de la progression de carrière, des rémunérations, ne sont plus prises en compte par l'administration. Elle conduit un simulacre de dialogue, qui se traduit par un véritable monologue ne laissant à aucun moment place à une discussion. Les instances représentatives du personnel ne sont que des **chambres d'enregistrement** alors qu'elles devraient être des lieux de négociation.

Le **9 mars 2017**, suite au boycott du Comité Technique, l'ensemble des syndicats a demandé une audience au Maire. Tant que nous ne l'aurons pas obtenue, nous ne siégerons plus au :

- CT (Comité Technique)
- CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail)
- en CAP (Commissions Administratives Paritaires) A, B et C
- au CDS (Comité de Dialogue Social)

À travers ce mépris des représentants syndicaux, **c'est votre parole, agents ville de Lyon, qui est niée !**



Opéra de Lyon © photo: Katia Philippe

Etablissement d'Hébergement Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Marius Bertrand

Le vendredi 10 mars 2017, la CGT a appelé les agents de l'EHPAD Marius Bertrand à se rassembler pour la seconde fois devant la structure, afin de porter leurs nombreuses revendications et exprimer leur **mal-être au travail**.

Ce rassemblement a permis également aux **familles** de venir soutenir l'action des agents et ainsi confirmer leur propre crainte d'une **dégradation des soins**.

Tout le monde s'accorde à dire que le manque de moyens humains et matériels est le principal souci mais le **management** a aussi sa part de responsabilité : il n'y a pas eu assez d'écoute des agents qui ne cessent de regretter une indifférence envers leurs problématiques rencontrées depuis l'agrandissement de la structure.

Les agents revendiquent :

- Six créations de postes : 1 poste d'infirmière, 4 d'auxiliaires de soins, 1 d'agent d'entretien
- Les remplacements de toutes les absences à 100% dès le 1^{er} jour : Des infirmières, des auxiliaires de soins, des agents d'entretien, des auxiliaires de vie et des agents de cuisine.

Les agents refusent d'être dans une logique d'économies tous azimuts imposée par la direction et encouragée par des élus qui ont pour seul objectif de faire des **économies sur le dos des usagers et des agents**, en dégradant ainsi le service public.

La CGT considère qu'il existe des moyens dans la collectivité pour faire autrement, tout est une question de choix et d'orientation de la politique publique portée par les élus. La prise en charge de nos aînés n'est visiblement pas la priorité de la ville. Un nouveau rassemblement à eu lieu **mercredi 15 mars 14h** devant l'établissement.

La CGT ville de Lyon demande une audience au maire de Lyon.



Véhicule du Viniatier © photo: R.D.

Section des Ecoles: Les ATSEM ne décolèrent pas!

Le 7 mars 2017 la CGT a appelé à la grève pour dénoncer le mal-être des agents dans la fonction publique. La section des écoles a pris massivement part à ce mouvement pour dénoncer la **dégradation de leurs conditions de travail** :

- Les agents absents ne sont pas remplacés
- Les effectifs des enfants à accueillir dans les selfs ont augmenté mais sans aucun recrutement supplémentaire de personnel. Ces selfs devaient, à la base, résoudre les problèmes de délocalisations des enfants.
- Les emplois précaires ont augmenté à la Direction de l'Education: actuellement **700 contractuels** (y compris les animateurs) et **1800 vacataires**.

La lutte des ATSEM se poursuit. Les rassemblements des 14 décembre et 1^{er} février ont été massivement suivis par plusieurs milliers d'ATSEM partout en France.

Les propositions du gouvernement sont dérisoires. Les ATSEM ont profité de cette journée de mobilisation du 7 mars pour faire entendre leur colère.



©photo : M.-L. Larbi

• Nos conditions de travail se sont dégradées depuis l'instauration des nouveaux rythmes scolaires.

- La pénibilité s'est aggravée
- Nos missions ont évolué
- Nos salaires n'ont pas augmenté

Les ATSEM ne lâcheront rien !

Augmentation des tarifs restaurants scolaires



La participation à la restauration scolaire augmentera de dix centimes par repas pour le tarif maximum. Cette participation est variable selon le quotient familial.

La ville de Lyon justifie cette hausse par la hausse des prix à la consommation mais surtout par la **prétendue augmentation** des charges de personnel ! Le coût d'un repas selon l'administration, serait composé pour 69% des frais d'encadrement des enfants!

La section des crèches toujours mobilisée

La journée du 8 mars des droits de la femme fut aussi, cette année, une journée d'action revendicative pour les crèches. Suite à l'appel de la CGT et de l'UGICT CGT le personnel de l'enfance **s'est mobilisé** autour de plusieurs revendications, notamment un manque de personnel.

- 350 grévistes sur un total de 800 agents.
- 20 crèches fermées sur 51 .
- 29 crèches fermées partiellement et seulement deux étaient ouvertes avec une amplitude normale.

Un autre préavis a été déposé pour le **3 avril 2017**. Nous espérons que des négociations favorables seront proposées car le mouvement risque de perdurer.



©photo :S.D.

Licenciement d'un contractuel



La ville de Lyon participe au développement de la contractualisation des postes et multiplie les arguments pour **éviter de recruter des fonctionnaires**.

Pour information, les décrets du 29 décembre 2015 et celui de décembre 2016 ont redéfini plusieurs points sur les **droits des contractuels en CDD et en CDI**. Ils ont en outre clarifié les procédures de **licenciement**. Le cas le plus dur et le plus injuste est sans doute celui du licenciement des agents en CDI

pour inaptitude physique définitive à leur poste.

Cette dernière méthode R.H. de l'administration peut se résumer ainsi: Tout d'abord, **l'inaptitude physique** définitive est décrétée par le comité médical et la médecine préventive.

Dans un second temps et sans délai, l'agent est convoqué à un **entretien préalable de licenciement**, sa faute est de ne plus pouvoir effectuer les missions mentionnées dans son contrat. Notre agent a **un mois** pour confirmer sa demande de reclassement. L'obligation de chercher un reclassement se traduit à la ville de Lyon par une proposition d'un (**et d'un seul !**) emploi dans le cadre des compétences de l'agent. S'il accepte ce principe, à partir de la date de l'entretien pour étudier les pistes, il y a un délai de **3 mois** pour trouver cet unique poste, sans formation, sans bilan de compétences ou stage d'immersion...

C'est alors, on l'imagine bien, un sacré **casse tête**, dans un climat de suppression de postes et un coup de poker pour trouver ce nouveau contrat, qui peut être inférieur en rémunération. Si la ville de Lyon n'arrive pas à un résultat dans cette démarche, ou que l'agent refuse la "super" proposition, il est alors **définitivement licencié**.

DAC : Interventions du CHSCT dans les ateliers de menuiserie



Ces ateliers sont au sein des établissements culturels. La réactivité que permet leur proximité se fait au prix de la santé des agents et les bonnes conditions de travail ne sont pas au rendez-vous. Les syndicats ont souvent alerté sur ces problèmes. En particulier, la CGT avait déclenché une commission étude du **CHSCT à l'atelier de la bibliothèque**. Nous avons tous pu constater la mauvaise qualité de l'installation et sa non-conformité avec les normes actuelles (norme ATEX). Ce constat est le même

sur d'autres sites, comme au théâtre des Célestins.

Pour rappel, les risques liés à ces mauvaises installations sont principalement dus à la présence des **poussières de bois** dans l'air. En France, environ 37 000 salariés y seraient exposés. Elles sont la **deuxième cause de cancers** liés au travail. 45% des cancers des fosses nasales et des sinus seraient attribuables à une exposition professionnelle aux poussières de bois. En plus d'être cancérigènes, ces atmosphères de travail génèrent des risques d'incendie et d'explosion. La ville de Lyon semble découvrir cette année **les contrôles et les mesures rendus obligatoires** par le code du travail. C'est bien ! Il y a du progrès.

Les premières mesures ont été faites par la CARSAT, elles sont sans surprise et confirment nos interventions.

- **Musée des Beaux Arts** : entre 28 et 50% de la VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle),
- **Théâtre de la Croix Rousse** : entre 13 et 86% de la VLEP
- **BML**: entre 170 et 218% de la VLEP sans EPI (Équipement de Protection Individuel), entre 8 et 11% avec EPI.

Deux solutions : soit les directions financent des travaux de remise à la norme (exemple : ce qui est en train de se faire au Mac), soit les directions donnent les moyens (délais et transport) aux agents pour travailler avec les ateliers de Corbas. C'est grâce à des agents qui font preuve de courage et de dévouement que les directions arrivent à un coût de production minime. Alors, il est temps de **respecter leur travail et leur santé!**

Lutte contre l'extrême droite

Les "engagements présidentiels" du FN: des promesses apparemment favorables aux travailleurs mais fondamentalement patronales!

Les 144 propositions du FN pour la campagne présidentielle de 2017 confirment, une fois de plus, que le parti d'extrême droite **ne change pas**, ni sur le fond ni dans sa démarche. Cette ébauche de programme par ailleurs peu chiffrée, est publiée sur leur site web.

Sur les questions économiques, on y retrouve, pêle-mêle : des promesses tantôt adressées aux salariés (hausse du pouvoir d'achat, réduction de l'âge de départ à la retraite...), tantôt adressées au patronat et aux riches (baisse de l'impôt sur les sociétés, réduction des cotisations sociales des employeurs...). Ces propositions s'inspirent d'une logique profondément **patronale**.

Le FN ne fait pas de proposition concrète pour le **financement** de la plupart de ses mesures adressées aux salariés. Par conséquent, son positionnement relève plutôt de la posture. En revanche, il prend des engagements fermes à l'égard des propriétaires des entreprises et des plus fortunés.

Sur le fond, le FN demeure un **parti pro-capitaliste**, anti-immigré,

xénophobe et ségrégationniste : nulle part le système d'exploitation capitaliste n'est mis en cause. Au contraire, plusieurs «engagements» confirment l'attachement du parti d'extrême droite à ce système.

De vieilles idées habillées différemment

Vieux mot d'ordre cher au parti d'extrême droite : la **préférence nationale** ne figure pas en tant que telle dans ces « nouvelles propositions ». Elle transparait cependant à travers plusieurs mesures :

- l'inscription dans la Constitution de la **priorité nationale** qui consiste à donner la priorité voire l'exclusivité, aux Français pour accéder aux prestations de service public en matière de santé, de logement, de protection sociale, de politique familiale...
- l'instauration d'une taxe sur l'embauche de salariés étrangers
- la **suppression** de l'aide médicale d'État (AME) pour les étrangers sans papiers
- la suppression du droit du sol
- La sortie de l'euro ne figure plus explicitement parmi les propositions du FN. Il s'agirait désormais du "rétablissement d'une monnaie nationale, levier de notre compétitivité".

Le FN reprend des **idées des libéraux** tout en les récusant verbalement avec son discours stigmatisant les «**tous pourris** » et s'affirmant « contre système ». Or, son « programme » est élaboré par quelques énarques et hauts-fonctionnaires, issus du « système » que le parti d'extrême droite prétend récuser.

La présidente du FN est elle-même impliquée dans une **affaire d'abus de confiance**, et le parti d'extrême droite est accusé d'« abus de confiance et recel, escroqueries en bande organisée, faux et usage de faux et travail dissimulé » en lien avec les indemnités versées par le Parlement européen (voir p. 10, culture militante).

Heureusement pour la France et les Français, le FN n'a pas le pouvoir, car ses pratiques et son bilan dans les endroits où il l'exerce sont **désastreux** du point de vue social et démocratique. D'ailleurs, même les élus du FN

s'en aperçoivent: **28% de ses 1500 élus municipaux ont démissionné** depuis leur élection, dégoûtés par l'écart entre les promesses et la réalité de l'exercice du pouvoir.



Les mensonges du FN sur la "défense" du service public

Le parti d'extrême droite s'érige en défenseur des services publics et de la fonction publique. En 2011, Marine Le Pen a adressé aux agents de la fonction publique une lettre dont l'objet est de "clarifier les choses" puisque " beaucoup d'entre vous ont cru de bonne foi que le Front national est votre ennemi, **l'ennemi des fonctionnaires** ".

En parole, le FN affiche son attachement aux notions d'intérêt général, de protection, de solidarité.

Dans la réalité, la priorité nationale (donner la priorité, aux Français pour accéder à un certain nombre de prestations de service public), notion structurante de son projet, est totalement **contraire aux principes fondamentaux des services publics** et de la fonction publique. On est bien loin de la **neutralité et de l'égalité de traitement**, principes essentiels de la conception républicaine de la fonction publique.

Les **expériences locales** de gestion municipale du FN ont d'ailleurs largement démontré que ce parti pratique une gestion clientéliste des services publics. Le FN promeut par ailleurs une conception autoritaire de l'intervention publique, les missions de l'État étant conçues comme des outils de contrôle social.

Lutte contre l'extrême droite

➤ Ce parti se place ainsi à rebours du processus de décentralisation, indispensable pour développer la démocratie de proximité, l'emploi et les services publics locaux.

L'engagement n°6 du projet présidentiel du FN entend ainsi **supprimer les régions** et les intercommunalités dans l'objectif notamment de "réduire les frais de fonctionnement". On voit bien que pour le FN, la priorité c'est la réduction des dépenses et non la réponse aux besoins des populations.

Tout en prétendant défendre les fonctionnaires et leur statut, Marine Le Pen prévoit "dans un souci d'égalité, d'établir à **deux jours le délai de carence** dans le public et le privé pour le paiement des indemnités journalières d'assurance maladie" (engagement 86). Elle reprend ainsi à son compte une mesure populiste de Nicolas Sarkozy visant à stigmatiser les fonctionnaires, considérés comme des "privilegiés".

➤ Le FN veut monter les fonctionnaires les uns contre les autres.

Marine Le Pen dénonce les conséquences des politiques menées en termes d'emplois, dans la police, la gendarmerie, l'armée, l'école, l'hôpital.

Les engagements n°13, 20, 24 et 121 de son projet présidentiel prévoient le recrutement de 15 000 policiers et gendarmes, 6000 douaniers et 50 000 militaires. L'engagement n°68 prévoit d'augmenter les effectifs de la Fonction publique hospitalière.

Dans le même temps, dans une interview le 3 janvier 2017 sur RMC, Marine Le Pen réaffirme sa volonté de **réduire le nombre des fonctionnaires territoriaux**.

Le 8 janvier, elle déclare au Parisien : « Le nombre de fonctionnaires a énormément augmenté dans la fonction publique territoriale. En parallèle, on se retrouve avec un déficit de personnel dans un certain nombre de services de l'État. **J'appelle donc à un rééquilibrage**. Je ne vais pas dire "il faut en supprimer tant", cela n'a pas de sens. Je n'ai pas une vision comptable des choses, j'ai une vision politique. Je n'entends pas m'avancer sur des licenciements de fonctionnaires territoriaux. Je propose de **les redéployer**. Et si un problème de surnombre persiste, on agira sur le curseur du **non-remplacement des départs** à la retraite. »

Tout en affirmant donc sa volonté d'un rééquilibrage global des effectifs de la Fonction publique, la présidente du FN entend renforcer ceux de la fonction publique hospitalière et créer au moins 110 000 postes dans la Fonction publique de l'État sur les missions Armée-Police-Douanes – auxquels s'ajouteraient les postes correspondant à son engagement de créer 40 000 places de prison supplémentaires.

Inscrits dans un objectif global d'équilibre budgétaire, de tels volumes de création de postes sur les missions ciblées conduiraient inmanquablement à des **suppressions massives de postes** dans les autres secteurs. La fonction publique territoriale est clairement ciblée mais les missions de l'État jugées « non prioritaires » par le FN feraient également les frais de sa politique.



©photo : Matthieu Lepine.

➤ L'application des engagements du FN conduirait à une reconfiguration profonde de la fonction publique au service d'une conception sécuritaire, militariste et

répressive de la puissance publique. Cela se ferait au détriment des politiques de proximité et de solidarité visant à préserver et renforcer la cohésion sociale. En résumé:

- Le FN compte poursuivre les politiques libérales, tout en les dénonçant verbalement.
- Le FN s'inscrit dans la continuité et même l'aggravation des politiques à l'œuvre de déconstruction de la fonction publique.
- Son projet est d'essence libérale et populiste. Il ne répond ni aux besoins des usagers, ni aux préoccupations des agents.
- Il est contraire aux valeurs fondatrices de la fonction publique et de la République et fait fi de l'intérêt général.
- Il n'apporte pas de réponse de progrès au problème fondamental de la répartition inégale des richesses produites par le travail, et de leur contribution pérenne au financement des missions publiques permettant de satisfaire les besoins essentiels de la population.

Source: www.cgt.fr/fiches

Contractuels, rémunération et PPCR



La ville de Lyon a fait le choix d'une **application aux contractuels** des décrets Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR). Nous avons des doutes sur les conséquences que cela pourrait avoir en termes de **répercussion sur la rémunération** nette. Dans la réponse qu'il a faite à notre sollicitation lors du comité technique de janvier dernier, Mr Claisse s'est voulu rassurant.

Nous encourageons toutefois les **contractuels à vérifier leurs bulletins de salaires**. Il s'agit de comparer les éléments de la rémunération de décembre 2016 à ceux de janvier et février 2017 : le nombre de points d'indice (en haut à gauche: indice Brut/Majoré) est-il modifié, correspond-il à l'arrêté ou au contrat ? Dans la case -NET A PAYER- (en bas à droite) constatez-vous une baisse de votre rémunération ? Si oui, comparez ligne par ligne.

En février, vous avez dû bénéficier de **l'augmentation du point d'indice de 0,6%** qui s'applique au traitement de base, à l'indemnité de résidence et au supplément familial de traitement. En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel à votre syndicat !



La Direction Economie du Commerce et de l'Artisanat (DECA)

La CGT reste très présente dans ce service et s'attache à **restaurer le dialogue**, après une écoute attentive des agents.

La situation est en effet **compliquée** entre des agents de terrain titulaires, un encadrement majoritairement contractuel et les pressions de l'élu qui n'arrangent rien.

Une phrase revient souvent: « On ne peut pas réaliser un bon travail si on n'est pas entendu sur ce qui nous empêche de bien le faire ! »

Deux rendez-vous de la direction générale avec le service sédentaire ont enfin pu avoir lieu. Les agents ont commencé à expliquer leur travail et ce qu'ils en attendaient. D'autres sont prévus. Car nous ne sommes qu'au début d'un processus qui certes risque d'être long, mais qui constitue la seule voie pour sortir par le haut de ce malaise.

La CGT organisera **bientôt une réunion** avec les agents pour dresser un bilan de ces premières rencontres.

Contractuels, vacataires : Chassons la précarité hors de la Ville de Lyon !

La ville de Lyon a recours à l'emploi massif de travailleurs sous contrats précaires : CDD, vacataires, CUI/CAE, services civiques... Cela représente plus de la moitié des effectifs : **4000 travailleurs précaires** et 7000 titulaires.

Avec ce type de contrat, ce sont les **conditions de vies qui sont précaires**. Il est difficile de se nourrir, de se loger, de se soigner décemment. Dans ces conditions, il est impossible de se projeter dans le futur, d'imaginer une vie de famille.

Non à la précarité permanente :

- Arbitraire des recrutements et des renouvellements de contrat
- Contrats de plus en plus courts
- Temps de travail incomplets ou partiels forcés
- Retard de versement de salaires et des indemnités chômage
- Chantage à la démission pour obtenir son attestation de fin de contrat
- Pas d'accès aux droits sociaux : mutuelles, formation professionnelle, préparation aux concours

Cette précarité est **voulue et organisée** par la ville de Lyon !

Agents d'animation et de restauration scolaire, gardiens de bâtiments municipaux, agents d'accueil dans les bibliothèques et les musées... sont autant d'emplois qui répondent à des **besoins permanents**, toute l'année, et non pas occasionnels comme le prétend la Ville de Lyon pour recruter autant de précaires ! La ville contourne donc sans cesse la loi, qui encadre et limite scrupuleusement le recrutement de contractuels à des besoins très temporaires.

Ce n'est donc pas le fruit du hasard : c'est un choix conscient de management. Avec son « **armée de précaires** », la ville de Lyon dispose d'une main d'œuvre forcée à se taire, sous peine de ne pas être reconduite. La précarité nous isole pour nous empêcher de revendiquer nos droits ! Contractuels et vacataires précaires, avec la CGT, arrachons :

- La titularisation de tous les agents précaires dès lors qu'ils répondent à un besoin permanent !
- Les mêmes droits sociaux pour tous les agents : accès à la mutuelle, aux formations et préparation aux concours !
- Le retour de la gestion du chômage par Pôle Emploi !





Les ingénieurs en grève

Une première : la grève des ingénieurs organisée par l'UGICT CGT le **19 janvier** dernier, contre la **baisse des ratios** d'avancement de grade.

Elle a été suivie par 44 agents, sur 181 que compte ce cadre d'emploi, soit **24,3% de grévistes**, un bon score pour une première !

La ville de Lyon, en faisant le choix de baisser les ratios d'avancement des ingénieurs, amplifie **l'attaque** contre le statut des fonctionnaires initié par le gouvernement avec la refonte des grilles et l'allongement des carrières qui, au final, entraînent la baisse de la rémunération sur l'ensemble de la carrière.

La ville de Lyon est actuellement dans une logique de **marges de manœuvre financières et de management** au détriment des métiers. À la CGT, nous savons ce que **travailler veut dire** et quelle est la valeur d'un métier pour un travailleur, fût-il un travailleur intellectuel. Vous pourrez devenir financier ou manager si vous êtes ingénieur. Mais vous ne pourrez pas devenir ingénieur si vous êtes financier ou manager, car cela nécessite des études scientifiques à bac + 5 ou une expérience professionnelle de plusieurs années dans le grade de technicien.

La CGT revendique des **ratios à 100%** pour toutes les catégories de salariés.

Si nous n'avons pas gagné, puisque les ratios pour passer du premier au deuxième grade ont baissé de 75 à 60%, les ingénieurs ont prouvé qu'ils savent se mobiliser !

Actions en justice pour la défense du statut



La commission exécutive du syndicat UGICT CGT de la Ville de Lyon a décidé de faire un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Lyon pour l'annulation de la délibération du Conseil Municipal 2016/2594 du 16 décembre 2016.

Nous **contestons** la modification du poste de responsable de Territoire 2, Cadre A, à la Direction de l'Éducation, qui est désormais ouvert aux contractuels, sous prétexte que ce serait un poste spécifique. Ce poste est un poste généraliste, qui, contrairement à ce qui est inscrit dans la délibération, ne comprend pas de mission spécifique :

- La Direction de l'Éducation comporte trois postes de responsables de territoire, dont les missions sont identiques, les deux autres sont des postes de titulaires.
- Le poste était précédemment occupé par un titulaire, les deux autres postes sont occupés par des titulaires.
- Le grade de rattachement comprend un large panel de postes couvrant plusieurs filières de la fonction publique territoriale.

Nous vous tiendrons informés des suites !

Régime indemnitaire des techniciens

Notre avocat, Maître Dumoulin, a déposé début mars 2017 un mémoire en réponse aux arguments développés par la ville de Lyon suite à la requête du syndicat UGICT CGT et de **deux techniciens syndiqués**. Le recours contre la délibération du 16 mars 2015 devrait être jugé courant 2017.

La procédure suit donc son cours et le jugement est attendu dans le courant de l'année 2017.



Retour sur l'AG de l'UGICT CGT

Pour la deuxième année consécutive, nous étions accueillis, le **14 mars dernier**, au Centre Nautique Tony Bertrand. Un grand merci aux collègues des sports pour le travail d'organisation !

Nous étions un peu moins nombreux que d'habitude, mais nos échanges ont été animés. L'intervention de notre camarade Tony Fraquelli, de la confédération CGT, **sur le travail, la santé et le management** a été particulièrement riche.

Nous sommes repartis avec des pistes utiles pour notre activité syndicale en direction des collectifs de salariés : il s'agit d'être moins « récolteur de plaintes » et plus organisateur de réflexions collectives sur le sens du travail. En s'appuyant sur la volonté massive des salariés de bien faire leur travail, dans des conditions parfois difficiles, les militants syndicaux vont être **formés pour faire émerger la parole des agents** et construire avec eux des revendications et propositions d'organisations alternatives. Nous avons également échangé sur la posture du manager, salarié comme les autres, avec ses problèmes de conditions de travail et de rémunération, mais également chargé de mettre en œuvre les attendus de la Direction.

Prochain rendez-vous l'an prochain, pour le **congrès** que nous tenons tous les trois ans.



Tony Fraquelli ©photo: Katia Philippe.

Mediapart, *persona non grata*?

La bibliothèque avait organisé une manifestation autour du thème « Démocratie : rêver, penser, agir ensemble » en invitant des universitaires, des chercheurs...

Un partenariat avec le journal en ligne Mediapart avait été établi. Une émission en public « Live de Mediapart » était programmée. Cette émission a été **annulée**.

Les raisons invoquées ont été des raisons administratives liées à la communication en période pré-électorale. En effet, la **réglementation impose** à partir du 1^{er} décembre 2016 de respecter le principe de la non-utilisation des moyens publics au bénéfice d'un candidat et d'assurer l'égalité entre les candidats. La Bibliothèque co-organisatrice étant un service public municipal, un débat entre élus locaux ne pouvait soi-disant être maintenu.

Un bon dessin vaut mieux qu'un long discours



A lire

Les éditions de l'Atelier, qui publient l'ouvrage, soulignent l'importance, dans le cadre du débat présidentiel qui s'ouvre, de la réédition revue et augmentée de ce manuel pour démasquer les idées d'extrême droite qui ont envahi le débat public.

Surenchères sécuritaires et identitaires, désignation de boucs émissaires sont les stratégies classiques de ce mouvement. On peut constater chaque jour leur poids croissant dans le discours médiatique et leur contagion politique.

Partant du constat que les idées d'extrême droite se répandent partout, sur tous les territoires, dans les débats électoraux, sur les campus ou les lieux de travail, ce livre est présenté comme une réponse, accessible à tous, à des élucubrations qui se présentent comme des évidences.

Un combat que la CGT, dans ses différentes instances, mène depuis longtemps. C'est pourquoi elle soutient cet ouvrage depuis sa création et encore à l'occasion de sa réédition.

Vincent Edin. **En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite**. Ed. de l'Atelier, 2016. 192 p. 6 €



Marine était au courant de tout

Le livre "Marine est au courant de tout..." est le fruit de plusieurs années d'une enquête rigoureuse conduite par les journalistes Mathias Destal et Marine Turchi. Il documente pour la première fois l'implication personnelle de Marine Le Pen dans les **financements litigieux** du FN, dont elle a confié les clefs à un réseau d'hommes d'affaires qui n'ont rien renié de leurs anciennes sympathies nazies.

Elle est pour la souveraineté nationale et les frontières, mais se fait financer par l'étranger. Elle conspu l'Europe, mais détourne l'argent de ses contribuables. Elle revendique le vieux slogan maison « tête haute, mains propres », mais son parti est cerné par la justice anticorruption.

Bourré de **révélations** et de documents jusqu'ici inconnus du public, l'ouvrage est exactement ce que la candidate et ses soutiens veulent cacher : la preuve d'un **grand mensonge**. Mensonge sur la posture. Mensonge sur la probité. C'est donc l'histoire d'une escroquerie financière, certes, mais aussi politique et intellectuelle.

Mathias Destal et Marine Turchi. **Marine est au courant de tout...** Ed. Flammarion, 410 p. 21 euros

La sécurité sociale, c'est la vie



Que restera-t-il demain de notre sécurité sociale ? Voilà une question cruciale.

Le Programme du Conseil National de la Résistance (CNR) en 1944 voulait une Sécurité

Sociale pour tous (un régime unique) au plus haut niveau. Mais des corporations vont s'y opposer. La loi Morice de mars 1947 va concéder aux mutuelles d'assurance une part importante de la protection sociale. **Finie la grande idée du régime unique !**

L'IHS a édité un livret de documents totalement méconnus mais inattaquables : les débats au parlement du 4 mars 1947.

Les attaques de la mutualité... Ca décoiffe!

La sécurité sociale est un véritable **enjeu de société**. Elle est aujourd'hui au centre des débats. L'UD CGT du Rhône et l'IHS CGT du Rhône organisent le **30 Mai à la bourse du travail** une journée d'étude sur cette question autour de trois sujets :

- la branche maladie
- la retraite
- la dépendance

Compte tenu de l'importance du sujet, nous demandons aux syndicats et aux UL de bien vouloir **retenir cette date**. Début des travaux le 30 mai à 8H30, inscrivez-vous! Afin de vous mettre dans le bain, l'IHS a fait rééditer le **petit livret "la sécu, c'est la vie"**. Nous vous conseillons de l'acheter et d'en faire une large diffusion à vos adhérents.

Charles Romain

IHS CGT RHÔNE

Site internet : ihscgt69.org

Un peu de social dans la campagne, chiche?

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que dans cette campagne présidentielle, pour ne pas dire **pestilentielle**, les candidats semblent plus s'intéresser à leurs propres « affaires », plutôt qu'aux préoccupations des français. Il est vrai que la place est bonne, la nôtre de moins en moins !

À presque un mois de cette élection, pas un mot sur la situation des retraités, dont beaucoup sont en dessous du seuil de pauvreté, pas un mot sur nos **retraites gelées** depuis plus de 4 ans.

Pourtant, des plus « prestigieux » nous ont rejoints. Ils ont été mis à la **retraite anticipée**, soit par l'opinion publique, soit par les urnes, mais compte-tenu du copinage et du pantouflage, leur situation reste encore royale. Il semble qu'ils n'aient pas l'inquiétude de nos chômeurs et soient peu concernés par le burn-out !

Par contre, notre situation a de grandes chances de se **dégrader** un peu plus, ils ne savent pas faire autrement : attaque contre la Sécurité Sociale, alignement des retraites (public-privé), évidemment par le bas, hausse des prix, gaz, électricité, mutuelles et dégradation du service public.

Pendant le blocage de nos retraites, de 2013 à 2017, le CAC 40, lui, a progressé de 15 %.

Alors si, comme moi, vous en avez marre d'engraisser les actionnaires et de vous serrer la ceinture, venez manifester nombreux le **30 mars 2017 à 14h Jet d'eau** (avenue Berthelot) direction Medef. Vous avez le droit d'amener des ami-e-s.

Maurice Morier



COS: voyage des retraités le 22 juin

Cette année ce sera une visite de la **grotte Chauvet**.

Les tarifs: entre 35 et 41 €. Départ de Lyon 6h45. Visite libre sur le site. 12h Restaurant Gorges de l'Ardèche. 16h Goûter à St Marcel d'Ardèche. Retour sur Lyon vers 19h15.

COS: aide aux frais de scolarité

Le conseil d'administration du COS a validé le 15 mars 2017, la prestation « aide aux frais de scolarité ». Une 4^{ème} tranche d'âge a été créée afin de mieux répondre aux besoins des agents. Nous avons conservé deux tranches d'imposition : < 34 490 € et < 47 264 €.

Cette aide aux frais de scolarité va permettre aux agents de se faire rembourser une fois par an selon certaines conditions:

- Les factures de cantines.
- L'assurance scolaire.
- Les frais de transports scolaires.
- Les fournitures scolaires.
- Les frais d'inscriptions à l'université (ou pour des études supérieures).



8 MARS, CHEZ LES 'FILLON'...



Journée du 8 mars 2017



Pour les 32h!



Les crèches mobilisées



Manif du 7 mars 2017



Les Atsem en colère



Grève au pôle funéraire public



La CGT Ville de Lyon et l'UL 7/8 ont soutenu les collègues du pôle funéraire public .

à gauche@photos Katia Philippe
à droite@photos S. D. et M.L.Larbi

